



**PORT DE
BANDOL**

SEML Sogeba (+33)4 94 29 42 64
6 quai du port accueil@portbandol.fr
83 150 BANDOL <http://portbandol.fr>
Capital : 712500€ RCS Toulon 333006138

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES POSTES

PV de réunion

10 octobre 2019 à 10h00

Membres présents :

- M. ROBERT suppléant de M. RIOU (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)
- M. NICOLE (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)
- M. CHOREL (adjoint au port)
- M. ROCHETEAU (PDG Sogeba)
- M. VIVIER (vice-président Sogeba)
- M. LADISLAS (maître de port principal Sogeba)

Membres absents – excusés :

- M. GOMPEL (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)

Invités :

- M. GAUTIER (DAF Sogeba)

Ordre du jour

- Poursuite de l'étude des dossiers d'attributions irrégulières d'autorisation d'amarrage sur la période 2010-2019 selon la méthodologie définie lors de la séance du 20 septembre 2019
- Questions Diverses

1- Poursuite de l'étude des dossiers d'attributions irrégulières d'autorisation d'amarrage sur la période 2010-2019 selon la méthodologie définie lors de la séance du 20 septembre 2019

Pour rappel, la commission avait arrêté la méthode de travail suivant lors de sa séance du 20 septembre 2019 :

- la commission analyse d'abord chaque dossier en le rattachant lorsque c'est possible à une des catégories suivantes :
 - non-respect de l'ordre de la liste d'attente,
 - attribution à un plaisancier en 49/51,
 - attribution à un plaisancier non inscrit sur la liste d'attente
 - et enfin les cas atypiques.
- quand tous les dossiers auront été vérifiés par la commission et classés, la dernière session de la commission, prévue pour fin octobre, décidera des solutions à adopter pour chaque catégorie générale et chaque cas particulier.

Monsieur Gautier porte à la connaissance de la commission les détails des 23 dossiers disponibles pour étude, ce qui porte à 139 le nombre de dossiers déjà étudiés sur les 163 soumis aux travaux de la commission.

Comme évoqué lors de la séance précédente, il est convenu que les 24 derniers dossiers restants seront tous évoqués lors de la dernière séance de travail qui a été fixée au jeudi 24 octobre 2019 à 10h00 et qu'il n'y a donc pas lieu de maintenir la séance initialement planifiée le jeudi 17 octobre 2019.

2- Question diverse : attribution des postes pour la saison hivernale 2019

Monsieur Ladislav informe la commission qu'il a continué à recevoir des demandes d'hivernage postérieurement à la date de clôture du 30 juillet 2019.

En parallèle, certains des plaisanciers qui avaient soumis une demande en bonne et due forme se sont finalement désistés lors de l'envoi de la confirmation de leur hivernage.

Il serait donc possible que les plaisanciers « retardataires » puissent tout de même bénéficier d'un contrat d'hivernage en remplacement des plaisanciers s'étant désistés.

Monsieur Ladislav présente le tableau ci-dessous présentant les désistements et les « repêchages » possible compte tenu des capacités d'accueil du port.

REPECHAGE HIVERNANT				
PLACE	DESISTEMENT	Nouveau plaisancier	BATEAU	
K01				REPECHAGE HORS FORMULAIRE HIVERNANT
K06				REPECHAGE HORS FORMULAIRE HIVERNANT
K12				REPECHAGE HORS FORMULAIRE HIVERNANT
K14				PLACE LIBRE
K20				
K21				CONTRAT MENSUEL OCT NOV DEC 2019
K22				DEPLACEMENT SUR LA K22
K24				PLACE LIBRE
J28				REPECHAGE SUR PLACE LIBRE
K26				PLACE LIBRE
K27				REPECHAGE HORS FORMULAIRE HIVERNANT
K43				CONTRAT MENSUEL A PARTIR DE JANVIER 20
K44				PLACE LIBRE
QH17				REPECHAGE HORS FORMULAIRE HIVERNANT
PTF10				SUITE DU CONTRAT ESTIVANT
QH09				BATEAU DEPLACÉ de la QK06 SUR QH09
D50				REPECHAGE DU FORMULAIRE HIVERNANT
QH24				REPECHAGE DU FORMULAIRE HIVERNANT
D17				SUITE AU CONTRAT HIVERNANT
J18				MLD
E61				MLD
G67				MLD
GJ09S				SUITE AU CONTRAT ESTIVANT

La commission prend bonne note de l'ensemble de ces données et explications.

Cette proposition est alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30.

M. Jean-Pierre CHOREL



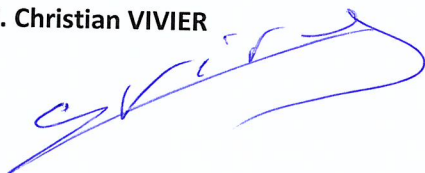
M. Joseph ROBERT
Suppléant M. Gérard RIOU



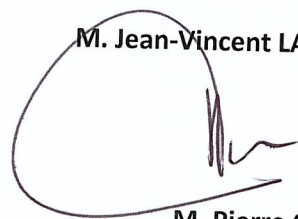
M. Gérard NICOLE



M. Christian VIVIER



M. Jean-Vincent LADISLAS



M. Pierre GOMPEL
Absent - Excusé

M. Philippe ROCHETEAU

